

## DANS QUELLES CONDITIONS DE LOGEMENT VIVEZ-VOUS ?

Votre logement actuel :

- Sans abri, habitat de fortune
- Occupant sans titre, squat
- Camping, Habitat mobile
- Chez les parents ou les enfants
- Chez un particulier
- A l'hôtel
- Logé au logement foyer
- Résidence hôtelière à vocation sociale
- Structure d'hébergement
- Centre départemental de l'enfance
- logement temporaire

+25

- Appartement de coordination thérapeutique

+20

Votre propriétaire a repris ou mis en vente le logement

+7

“ JOSÉ ET LOLA ONT 34 POINTS



José et Lola habitent dans un studio avec un enfant (25 points pour la suroccupation) et attendent un deuxième enfant (+5). Ils ont déposé une demande depuis 2 ans(+4)

Vous habitez un logement indigne +25

Vous habitez un logement non décent et vous habitez avec un mineur +25

Vous êtes menacé d'expulsion sans relogement +20

Vous êtes en suroccupation : nombre de personnes par rapport au nombre de pièces +0

0 pers. en + +0

1 pers. en + +0

2 pers. en + +25

3 pers. en + +25

Un ménage de 5 personnes dans un 3 pièces est en suroccupation.  
Un ménage de 5 personnes dans un 4 pièces n'est pas en suroccupation

## QUAND AVEZ-VOUS DEPOSE VOTRE DEMANDE ?

Vous avez déposé votre demande il y a plus d'1 an +4

“ PAULETTE A 30 POINTS



Paulette, 75 ans (+5), vit seule dans un logement avec 3 chambres. Elle a du mal à payer le loyer, (+6) son taux d'effort est trop élevé (+9). Cela fait plus d'un an qu'elle a déposé sa demande (+4), pour trouver un logement plus petit, plus proche de chez ses enfants. (+6)

## Èvènement grave

Vous êtes victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme

Vous êtes victime de violences familiales

Vous êtes engagé dans un parcours de sortie de la prostitution

Vous avez été victime d'une agression sexuelle à proximité de votre domicile

+30

“ OÙ TROUVER DES RÉPONSES À MES QUESTIONS ?

Afin d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'orienter les demandeurs dans leur démarche, la CAPSO et ses partenaires ont créé le Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social. Il existe trois types de structures :

**Guichet d'enregistrement** : il **enregistre, met à jour et renouvelle** mon dossier de demande de logement ;

**Lieu relais** : il **m'informe sur les règles générales d'accès à un logement locatif social**, les modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives qui peuvent être exigées, les plafonds de revenus à ne pas dépasser, le processus d'attribution, les critères de priorité qui s'appliquent sur le territoire, le dispositif de cotation de la demande ;

**Lieu ressources** : il **enregistre** ma demande et **délivre des informations d'ordre général**, et m'informe également sur **l'état d'avancement de ma demande** ; il me reçoit sur demande en **entretien individuel** pour me conseiller au regard de mes attentes et de mes besoins, il peut m'apporter des explications détaillées sur la cotation de ma demande.

# MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

**VOUS RECHERCHEZ** UN LOGEMENT À LOUER ?

**VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE ÉLIGIBLE** À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL !

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER** D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SI :



Vous êtes **français** ou **résidez sur le territoire français** de façon régulière

Vous faites du logement social votre **résidence principale**

Vous disposez de **ressources inférieures à un montant défini réglementairement** chaque année, qui est fonction notamment de votre composition familiale

“ UN MÉNAGE SUR DEUX RÉSIDANT SUR LA CAPSO EST ÉLIGIBLE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

## LES CHIFFRES-CLÉS DU LOGEMENT SOCIAL SUR LA CAPSO

**6 244** LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

**68%** DE LOGEMENTS COLLECTIFS

**32%** DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

**EN 2022**

**561** ATTRIBUTIONS RÉALISÉES

**1 ATTRIBUTION** RÉALISÉE

POUR **4,6 DEMANDES**

**LE DÉLAI D'ATTRIBUTION**

**MOYEN D'UN LOGEMENT EST DE**

**8 mois**



Attention : le délai d'attente pour l'attribution d'un logement social peut varier en fonction du type de logement recherché (appartement ou maison), de la commune souhaitée, du nombre de demandes enregistrées et du nombre de logements qui se libèrent.

Ouvert du lundi au vendredi

Le lundi : de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

7, Place Victor Hugo - 62500 SAINT-OMER  
03 74 18 22 20 | [maisonhabitat@ca-pso.fr](mailto:maisonhabitat@ca-pso.fr)



**maison de l'habitat**  
agglomération du pays de saint-omer



JE PEUX ENREGISTRER MA DEMANDE EN LIGNE OU DANS UN GUICHET. JE DOIS FOURNIR UN MAXIMUM DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR QUE MA DEMANDE SOIT COMPLÈTE ET QUE DES POINTS ME SOIENT ATTRIBUÉS

**ÉTAPE 1 : J'ENREGISTRE MA DEMANDE - J'AI TROIS POSSIBILITES :**

- 1) JE PEUX SAISIR MA DEMANDE DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE :** [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)  
Je dois pouvoir scanner et joindre les documents demandés (pièce d'identité, avis d'imposition et pièces justificatives de ma situation).
- 2) JE PEUX ME RENDRE A UN GUICHET D'ENREGISTREMENT** pour y remplir le formulaire ou déposer mon formulaire déjà rempli, accompagné des pièces justificatives.
- 3) JE PEUX DEPOSER MON FORMULAIRE REMPLI** accompagné des pièces justificatives **DANS UNE DES STRUCTURES DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS** (cf. dernière page).

Je peux télécharger le formulaire de demande de logement social (CERFA 1406903\*05) sur le site <http://vosdroits.service-public.fr> ou le récupérer dans l'un des lieux d'information et d'accueil.

Dans un délai maximum d'un mois, je reçois une attestation d'enregistrement (par courrier ou par email) comprenant mon Numéro Unique. Pour le moment, ce numéro est départemental, il sera bientôt national. Il m'est utile dans toutes mes démarches de recherche d'un logement social auprès des bailleurs sociaux et des communes.

**ÉTAPE 2 : JE COMPLETE SI BESOIN MA DEMANDE**

Lorsqu'un logement se libère et si ce logement correspond à mes critères de recherche, à ma composition familiale et à mes capacités financières, je suis contacté par le bailleur social pour fournir les pièces administratives complémentaires par rapport aux pièces justificatives déjà fournies lors du dépôt de ma demande.

**ÉTAPE 3 : MON DOSSIER PASSE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION (CAL)**

Mon dossier (si celui-ci est complet) est présenté à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) du bailleur. Cette commission décide nominativement de l'attribution de chaque logement du parc social. Elle est composée de représentants du conseil d'administration du bailleur social, d'un représentant de la CAPSO et de la mairie de la commune où se situe le logement, de représentants des locataires, d'un représentant de l'État, etc. Pour un logement à attribuer, 3 candidatures sont présentées par le bailleur. Je suis informé du choix de la Commission d'Attribution des Logements par courrier. Je peux refuser ou accepter l'offre de logement dans un délai maximal de 10 jours. En fonction des motifs invoqués, ce refus peut avoir des conséquences sur les autres propositions de logement qui pourraient m'être faites par les commissions d'attribution des bailleurs sociaux.

**ÉTAPE 4 : JE DOIS RENOUVELER MA DEMANDE TOUS LES ANS ET LA METTRE À JOUR SI MA SITUATION ÉVOLUE**

**Ma demande est valable 1 an.** Si ma situation change, je mets à jour ma demande. Je dois également la renouveler chaque année, sinon elle sera annulée. Je peux mettre à jour ou renouveler ma demande sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou auprès du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs.

**LA COTATION DE LA DEMANDE de logement social : un nouvel outil mis en place en 2022**

La CAPSO dispose d'un dispositif de cotation de la demande de logement social sur son territoire depuis janvier 2022.

PLUS DE TRANSPARENCE POUR LES DEMANDEURS !

COMMENT S'APPLIQUERA LA COTATION ?

Des points sont attribués à chaque demande en fonction de critères objectifs définis par la CAPSO et ses partenaires.

Les points seront attribués automatiquement si vous remplissez les critères et que vous avez fourni les pièces justificatives.

Les points sont calculés à partir des informations que vous avez renseignées dans le formulaire.

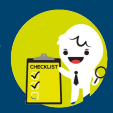
Les points peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse quand la situation change. N'oubliez pas d'actualiser votre demande et de bien fournir les pièces justificatives !

Sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou dans un guichet d'enregistrement, vous pourrez obtenir les informations suivantes :

- La notation de votre demande
- Pour des demandes comparables, votre classement parmi les demandeurs et le délai moyen d'attente

**IMPORTANT :** un malus de -4 points est appliqué au bout de votre 3ème refus - Veillez à bien définir votre demande dès le départ !

JE FOURNIS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES pour avoir les points correspondants



**À savoir pour toute demande ou actualisation**

Toute demande est valable un an et doit être renouvelée chaque année.

- > Pas de pièce justificative = 0 point
- > Pièce justificative non conforme = 0 point
- > Pièce justificative périmée = 0 point

**Pièce justificative conforme et valide = tous les points**

A chaque actualisation, il est important de vérifier la validité des pièces transmises ; si la date de validité d'une pièce est dépassée, les points correspondants ne sont plus comptabilisés.

*\*détail des pièces justificatives en annexe*

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS CRITÈRES PRIS EN COMPTE ?

**POURQUOI DEMANDEZ-VOUS UN LOGEMENT SOCIAL ?**

- Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'un logement adapté **+30**
- Vous divorcez ou vous vous séparez **+7**
- Vous avez 60 ans ou plus **+6**
- Votre logement actuel est éloigné de votre lieu de travail **+6**
- Vous souhaitez un rapprochement familial **+6**
- Vous attendez un enfant et votre logement actuel est trop petit **+5**

**GARY A 36 POINTS**

Gary cherche un logement adapté à son handicap (30 points), à proximité de son travail (6 points)

**VOS RESSOURCES/VOTRE SITUATION FINANCIÈRE VIS-À-VIS DE L'EMPLOI**

- Vous appartenez aux 25% des demandeurs avec les ressources les plus modestes **+25**
- Vous sortez d'une période de chômage de longue durée **+20**
- Votre taux d'effort est supérieur à 33% **+9**
- Vous faites partie de la catégorie « travailleur pauvre du territoire » (CDD, intérim, stage ou en apprentissage et des ressources inférieures aux plafonds PLA-I) **+6**
- Vous avez 60 ans ou plus et vous êtes en difficulté financière dans un trop grand logement **+5**

**JULIE A 31 POINTS**

Julie, 19 ans, est en intérim et gagne 800€/mois (6 points). Elle est actuellement hébergée chez sa cousine (25 points).

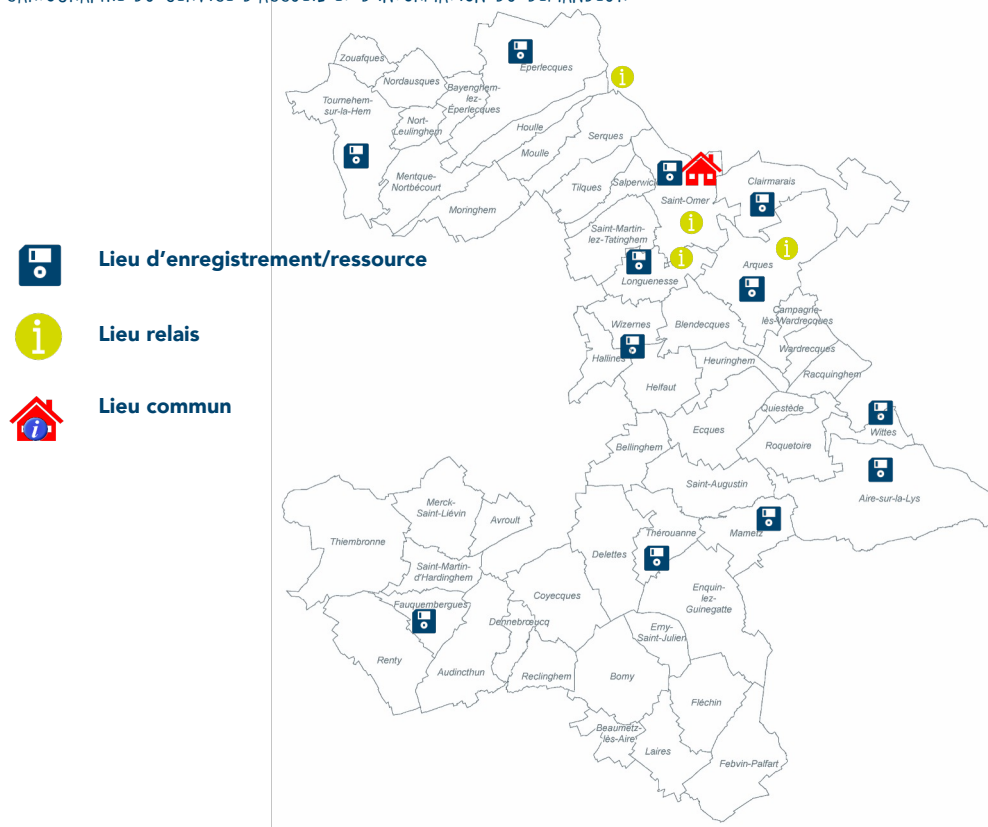
# LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR L'ATTRIBUTION DE POINTS

CRITERE	NOMBRE DE POINTS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
DALO	60	Aucune pièce justificative n'est requise - Le critère est validé si la demande est qualifiée de DALO par l'outil COMDALO
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords (CCH)	30	Aucune pièce n'est requise - Critère validé manuellement par le guichet
Violences au sein du couple ou menaces de mariage forcé	30	Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôts de plainte par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiale <b>ou</b> dépôt de plainte ou main courant pour violences conjugales
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme (CCH)	30	Aucune pièce n'est requise - Critère validé manuellement par le guichet
Situation de handicap (CCH)	30	Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente 'MDPH...') <b>ou</b> justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement (CCH)	25	Attestation d'hébergement ou de domiciliation <b>ou</b> rapport du travailleur social
Jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	25	Attestation du Conseil Départemental ou décision judiciaire
Personnes hébergées par des tiers (CCH)	25	Attestation d'hébergement ou de domiciliation <b>ou</b> rapport du travailleur social
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou logement de transition (CCH)	25	Attestation d'hébergement ou de domiciliation <b>ou</b> rapport du travailleur social
Logement indigne (CCH)	25	Arrêté d'interdiction d'habitation <b>ou</b> arrêté de péril d'immeuble <b>ou</b> arrêté d'insalubrité <b>ou</b> analyse de plombémie / diagnostic plomb/ Diagnostic amiante <b>ou</b> rapport du travailleur social <b>ou</b> autre justificatif de situation
Logement non décent avec mineur	25	Rapport du travailleur social <b>ou</b> autres justificatifs de situation <b>ET</b> livret de famille <b>ou</b> acte d'état civil
Suroccupation avec mineur	25	Contrat de location / justificatif de propriété <b>ET</b> livret de famille/acte d'état civil
Demandeurs du 1er quartile	25	Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge <b>ou</b> justificatif de ressources <b>ou</b> attestation CAF
Période de chômage de longue durée (CCH)	20	Justificatif de situation <b>ou</b> attestation de formation
Sortant d'un appartement de coordination thérapeutique (CCH)	20	Attestation d'hébergement ou de domiciliation
Personnes menacées d'expulsion sans relogement (CCH)	20	Jugement d'expulsion
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale	20	Aucune pièce n'est requise - Critère validé

## i JE CHERCHE UN LIEU RELAIS

COMMUNE	LIEU D'ACCUEIL	COORDONNEES
ARQUES	Pas de Calais Habitat Point services site de Saint-Omer extérieurs, E3 - Appartement 2 Résidence Danvers, Arques 3F Notre Logis	03 21 12 43 08 03 21 93 96 58
LONGUENESSE	2 avenue Arthur Rimbaud, Longuenesse Pas de Calais Habitat Point services site de Longuenesse E1 Résidence Les Canaris Fort Maillebois, Longuenesse MAHRA le Toit Service Logement, Septuor, 1 Les Merles Fort Maillebois Mairie 13 rue Joliot Curie, Longuenesse	03 21 98 45 21 03 21 88 87 93 03 21 12 23 00
SAINT-OMER	Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Cité administrative, 3 rue Saint Sépulcre, 62 500 Saint-Omer Pas de Calais Habitat Point services site de Saint-Omer 29 bis rue Saint-Exupéry, Saint-Omer CCAS 5 rue des Carmes, Saint-Omer	03 21 98 52 66 03 21 98 45 21 03 21 38 34 29
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	SOLIBA Pas-de-Calais - 12 rue de l'industrie 62500 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	03 21 51 23 55
SERQUES	Mairie Place de la Mairie, Serques	03 21 93 19 24

### CARTOGRAPHIE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR



COMMUNE	LIEU D'ACCUEIL	COORDONNEES
SAINT-OMER	Maison de l'Habitat de la CAPSO 7, place Victor Hugo, Saint-Omer	03 74 18 22 20
	Habitats Hauts de France Agence locale, 35 rue Carnot, Saint-Omer	03 21 88 34 12
FAUQUEMBERGUES	Maison de la CAPSO de Fauquembergues Enerlya, 30 avenue Roland Huguet, Fauquembergues	03 74 18 20 03
	Mairie 8 rue de Saint-Omer, Fauquembergues	03 21 39 52 09
THEROUANNE	Maison de la CAPSO de Théroutanne 6, place de la Morinie, Théroutanne	03 74 18 20 04
AIRE SUR LA LYS	Mairie Grand Place, Aire sur la Lys	03 21 95 40 40
LONGUENESSE	Flandre Opale Habitat Agence de Longuenesse, 9 Place de l'Hôtel de ville, Longuenesse	03 28 61 59 62
	Pas de Calais Habitat Septuor, Résidence Les Merles, Entrée 1 Fort-Maillebois, Longuenesse	03 21 62 62 62
	Mairie 13 Rue Joliot Curie, Longuenesse	03 21 12 23 00
ARQUES	CCAS Place Roger Salengro, Arques	03 21 12 97 10
TOURNEHEM SUR LA HEM	Mairie 4 Place Mahaut d'Artois, Tournehem sur la Hem	03 21 35 61 34
MAMETZ	Mairie 69 Grand'Rue, Mametz	03 21 39 07 05
WITTES	Mairie 11 Route Départementale 943, Wittes	03 21 39 06 70
WIZERNES	Mairie Place Jean Jaurés, Wizernes	03 21 12 50 57
EPERLECQUES	Mairie 5 route de la Mairie, Eperlecques	03 21 93 11 93
	Maison de la CAPSO 5, La place, Eperlecques	03 74 18 23 51
CLAIRMARAIS	Mairie 2 route d'Arques, Clairmarais	03 21 38 08 61

CRITERE	NOMBRE DE POINTS	JUSTIFICATIFS
Taux d'effort trop élevé (>33%)	9	Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge <b>ou</b> justificatif de ressources <b>ou</b> attestation CAF <b>ET</b> quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour
Divorce ou séparation	7	Jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation ou autres jugements familiaux.
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	7	Lettre de congé du propriétaire
Logement éloigné du lieu de travail	6	Contrat de location/justificatif de propriété <b>ET</b> contrat de travail
Rapprochement familial	6	Autres justificatifs de situation
Personne(s) âgée(s) de 60 ans ou plus en difficulté financière dans un trop grand logement	6	Carte d'identité ou passe port du conjoint ou du codemandeur <b>ou</b> titre de séjour du conjoint ou du codemandeur <b>ou</b> livret de famille ou acte d'État civil <b>ou</b> carte d'identité ou passeport d'une personne à charge <b>ou</b> titre de séjour d'une personne à charge <b>ET</b> quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour <b>ET</b> contrat de location / justificatif de propriété <b>ET</b> soit autre justificatif de situation <b>ou</b> fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge <b>ou</b> justificatif de ressources <b>ou</b> attestation CAF
Personne âgée de 60 ans et plus	5	Carte d'identité ou passe port du conjoint ou du codemandeur <b>ou</b> titre de séjour du conjoint ou du codemandeur <b>ou</b> livret de famille ou acte d'État civil <b>ou</b> carte d'identité ou passeport d'une personne à charge <b>ou</b> titre de séjour d'une personne à charge
Naissance attendue dans un logement trop petit	5	Certificat de grossesse <b>ou</b> contrat de location/justificatif de propriété <b>ou</b> livret de famille ou acte d'Etat civil
Ancienneté de la demande >1 an	4	Aucune pièce n'est requise
Critère local de priorité : travailleur pauvre	6	Contrat de travail <b>ET</b> avis d'imposition